



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la GIRONDE
Commune de SABLONS

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL du 10 AVRIL 2025**
SESSION ORDINAIRE

Date de convocation : 03/04/2025

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Sablons, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaires à la mairie sous la présidence de M. Jean-Claude ABANADES, Maire.

Présents :

Adjoins : Francine TREBUCHAIRE, Sylviane DAILLY.

Conseillers : Natacha D'ASCANIO, Karine LABASSA, Sylvie LLADO, Jean-François MOUILLOT, Sophie ALOE, Dominique PHILIPPEAU.

Absents excusés : Grégory GADEM, François BOLLIER, Joris BRUCHET.

Absent : Bruno ALEXANDRE

Secrétaire de séance : Sylviane DAILLY.

Le quorum étant atteint, M. ABANADES, Maire ouvre la séance à 20h30. Il procède à l'appel.

M. le Maire propose à l'assemblée l'approbation du dernier compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, le PV a été adopté.

DÉLIBÉRATIONS

N°6 - 2025 : Approbation du Compte Financier Unique 2024 (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la demande pour la mise en place portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ; Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation

des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	369 000.00	790 742.63	1 159 742.63
	Recettes réalisées	280 101.37	861 336.74	1 141 438.11
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	364 203.01	1 175 600.00	1 539 803.01
	Dépenses réalisées	97 129.62	809 878.53	907 008.15
	Restes à réaliser	198 900.00	0.00	198 900.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	182 971.75	51 458.21	234 429.96
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-4 796.99	384 857.37	380 060.38
Solde (invest.) ou résultat de clôture (fonct.)	Excédent/ déficit	+178 174.76	436 315.58	614 490.34
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-198 900.00	0.00	-198 900.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-20 725.24	436 315.58	415 590.34

Après en avoir délibéré à l'unanimité, (Vote : 9 Pour – 0 Contre - 0 Abstention), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le Compte Financier Unique 2024,**
-
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

N° 7-2025 : Affectation du Résultat du budget principal communal au titre de l'exercice 2024

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat de l'exercice 2024 :

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Résultat de la section de Fonctionnement à effectuer

Dépenses de l'exercice	809 878.53
Recettes de l'exercice	861 336.74
Résultat de l'exercice	51 458.21
Résultat de l'exercice antérieur	384 857.37
Résultat de clôture à affecter	436 315.58

Résultat de la section d'investissement à effectuer

Dépenses de l'exercice	97 129.62
Recettes de l'exercice	280 101.37
Résultat de l'exercice	+ 182 971.75
Résultat de l'exercice antérieur.....	- 4 796.99

Résultat de clôture à affecter (R001)..... 178 174.76

Restes à réaliser : Dépenses

Recettes	198 900.00
----------------	------------

Soldes des restes à réaliser

	- 198 900.00
--	--------------

Besoin réel de financement

	20 725.24
--	-----------

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (R1068)

	20 725.24 €
--	--------------------

Excédent reporté à la section de fonctionnement (R002) ... 415 590.34 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, l'unanimité, (Vote : **9 Pour – 0 Contre – 0 abstention**),

ADOPTE l'affectation de résultat de l'exercice 2024.

N° 8 - 2025 : Détermination du taux des taxes locales pour 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux d'habitation, figé de 2020 à 2022, a été de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire dit qu'il revient au conseil municipal de voter chaque année les taux de fiscalité directe locale.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir pour l'exercice 2025 les taux communaux de l'année précédente, soit :

Taxe d'Habitation	9,38 %
Taxe foncière (bâti)	35,70 %
Taxe foncière (non bâti)	46,69 %

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636B sexies à 1636B undecies A du code général des Impôts,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 9 voix Pour ,0 voix Contre, et 0 Abstention.

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- **9,38 % pour la Taxe d'Habitation**
 - **35,70 % pour Taxe foncière (bâti)**
 - **46,69 % pour Taxe foncière (non bâti)**

CHARGE Monsieur le Maire :

- De notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

N°09- 2025 : Vote du Budget Communal pour l'exercice 2025

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à 11612-20 et L2311-1 à L2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, (Vote : 9 Pour – 0 Contre - 0 Abstention), le Conseil Municipal :

- **Adopte** le budget primitif 2025 comme suit ;
- **Autorise** le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de
 - 7,50% des dépenses réelles en section de fonctionnement ;
 - 7,50 % des dépenses réelles en section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2025

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
11	Charges à caractère général	562 300,00 €
12	Charges de Personnel	405 000,00 €
14	Atténuations charges	10 000,00 €
65	Charges de gestion courante	112 789,31 €
66	Charges financières	17 000,00 €
68	Provisions	4 081,00 €
O23	Virement à section investissement	127 829,69 €
	TOTAL	1 239 000,00 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
OO2	Excédent reporté	415 590,34 €
13	Atténuations de charges	100,00 €
70	Produits de services ventes directes	71 609,66 €
73	Impôts et taxes	101 000,00 €
731	Fiscalité locale	347 000,00 €
74	Dotations subventions	286 400,00 €
75	autres produits gestion courante	16 900,00 €
78	Reprises amort, dépréciations, provisions	400,00 €
	TOTAL	1 239 000,00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
16	Emprunts et dettes	57 000,00 €
21	Immobilisations incorporelles	283 979,69 €
O41	Opérations patrimoniales	17 720,31 €
	TOTAL	358 700,00 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
OO1	Excédent d'exécution reporté	178 174,76 €
10	Dotations, fonds divers	9 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement	20 725,24 €
13	Subventions d'investissement	5 250,00 €
O41	Opérations patrimoniales	17 720,31 €
21	Virement de la section de fonctionnement	127 829,69 €
	TOTAL	358 700,00 €

La délibération mise à l'ordre du jour étant votée, M. le Maire propose aux conseillers un tour de table,

M. le Maire fait le point sur l'adressage communal, une réunion publique est prévue le 16 mai au foyer, la population sera invitée.

Francine Trébuchaire informe les élus d'une demande des Représentants de parents d'élèves concernant le tarif de garderie à la journée. Après discussion, le Conseil municipal estime le prix de cette journée (5h +6.03€) raisonnable et émet une nouvelle fois un avis défavorable à cette demande.

Sylviane Dailly informe les élus que le livre « de Mémoires de Sablonnais, les habitants se racontent » a été livré, une présentation sera faite pour le 8 mai.

Sylvie Llado informe qu'une nouvelle cagnotte a été ouverte pour soutenir le Boulanger (aide à la régularisation des loyers).

Sophie Aloé demande qu'une information soit faite sur le vote des taux communaux 2025, ceux-ci restent inchangés.

Jean François Mouillot demande que les buses sur le chemin du complexe sportif soient rendues visibles la nuit. Il demande également une répartition différente de l'éclairage de la salle de sport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance qui est levée à 22h20.

Le Maire,	Le secrétaire,
Les élus,	